
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2021 à 9 h en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé et Christian Huard formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mme Isabelle Poulet, conseillère
Mme Sylvie Beaulieu, conseillère
Mme Amélie Poirier, conseillère
M. Eric Faucher, conseiller

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 9 h.

21-692

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1 RÉFLEXION

21-692 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADMINISTRATION

3. SERVICE DES FINANCES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

8. RÈGLEMENTS

21-693 8.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149
SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

21-694 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1272 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LA RUE DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 740 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 740 000 \$

21-695 8.3 ADOPTION – RÈGLEMENT 1279 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-696 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-693

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021, sous le numéro 21-682;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-17 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-694

ADOPTION – RÈGLEMENT 1272 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LA RUE DÉCARIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 740 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 740 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021, sous le numéro 21-683;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1272 autorisant le paiement des coûts des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Décarie ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 740 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 740 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-695

ADOPTION – RÈGLEMENT 1279 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2021, sous le numéro 21-684;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1279 décrétant les taux de taxation pour l'année 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-696

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 9 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière